Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 029-212900088-20251208-202508DEC03-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
du FINISTERE

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BEUZEC CAP SIZUN

SÉANCE DU 8 DÉCEMBRE 2025

Conseillers en exercice	Conseillers présents ou représentés
12	11

Date de la convocation
28 novembre 2025
Date d'affichage
28 novembre 2025

Le 8 décembre 2025, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 28 novembre 2025, s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal en Mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gilles SERGENT, Maire.

Etaient présents :

Monsieur SERGENT Gilles, Maire ;
Monsieur LE BRAS Jean-Pierre, Adjoint-au-Maire ;
Madame BESCOND Catherine, Adjointe-au-Maire ;
Monsieur SERGENT Claude, Adjoint-au-Maire ;
Madame FILY Marguerite, Conseillère Municipale ;
Monsieur BONIZEC Émile, Conseiller Municipal ;
Monsieur PICHAVANT Guy, Conseiller Municipal ;
Madame KEROUEDAN Marielle, Conseillère Municipale ;
Madame KERLOC'H Marie-Christine, Conseillère Municipale ;
Monsieur KEROUÉDAN Philippe, Conseiller Municipal ;
Madame PLOUHINEC Émilie, Conseillère Municipale.

Absent :

Monsieur CLAQUIN Mickaël, Conseiller Municipal.

Assistaient également à la séance :

Monsieur BRAS Jean-Pierre, Secrétaire de Mairie ;
Monsieur GUEGUEN Gildas, chargé d'opérations communales.

Secrétaire de séance :

Madame PLOUHINEC Émilie a été nommée secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 029-212900088-20251208-202508DEC03-DE

3 – AVENANT N°2 AVEC LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DU SERVICE MUTUALISÉ D'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS DU DROIT DES SOLS POUR L'INSTRUCTION DES DEMANDES D'AUTORISATIONS D'URBANISME

La Communauté de communes Cap Sizun – Pointe du Raz et la commune de Beuzec-Cap-Sizun ont signé en 2023 une convention pour l'instruction des demandes d'autorisation et des actes relatifs au droit des sols de la commune dans le cadre de la mise en place du service commun au niveau de la Communauté de Communes Cap Sizun – Pointe du Raz.

Ladite convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles la commune confie à la Communauté de Communes Cap Sizun – Pointe du Raz l'instruction des demandes d'autorisations et des actes relatifs à l'occupation des sols délivrés au nom de la commune.
Aussi, il est nécessaire de mettre à jour la convention afin de répondre aux attentes et besoins de la commune.

L'objet du présent avenant est de répondre à une demande de la commune de Beuzec-Cap-Sizun de confier au service instructeur l'instruction des certificats d'urbanisme d'information (CUa) déposés à compter du 1er janvier 2026.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Autorise** le Maire ou le 1er adjoint au Maire à signer l'avenant N°2 de mise à disposition du Service Mutualisé d'Instruction des Autorisations du Droit des Sols pour l'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme.

Délibéré par le Conseil Municipal en session ordinaire.

A Beuzec-Cap-Sizun,

Le 8 décembre 2025

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Gilles SERGENT.

